

Mairie de Ducey-Les Chéris
Hôtel de ville
Rue de Semallé
Ducey
50 220 DUCEY-LES CHÉRIS

2018/062
Le Maire

CONSEIL MUNICIPAL du 12 DÉCEMBRE 2018 - 20 Heures 30

Compte-rendu de la séance - Délibérations

Convocation en date du 05 décembre 2018

Présents : M. Denis LAPORTE, Maire, M. Serge DALLAIN, M. Louis BELLIARD, M. Franck DALLAIN, M. Yves SAMSON, Mme Jocelyne BELLOIR, M. Claude MOTTIER, M. Henri-Jacques DEWITTE, Mme Raymonde DESFEUX, Mme Christine SAUVÉ, Mme Nathalie BOUFFORT, Mme Anne GLENAT, M. Cyril SIRRE, Mme Nadège DELAHAYE, M. Guy ROULAND

Absents excusés : Mme Isabelle LABICHE (Pouvoir à Mme Jocelyne BELLOIR), Mme Michelle ROGER, Mme Frédérique MARIE (Pouvoir à M. Serge DALLAIN), M. Yannick MARCHAND, M. Rodolphe PAIN, Mme Marie-Gabrielle CARNET (Pouvoir à M. Guy ROULAND)

Absents : M. Éric DEWILDE, Mme Marie-Ange AGUITON, M. Sébastien MAGAT, M. Olivier GUILLOCHE, Mme Valérie DAVID

Secrétaire de séance : Mme Nadège DELAHAYE

- o o o -

Le compte rendu du Conseil Municipal du 30 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

AVANCEMENT DES TRAVAUX

Travaux de voies et réseaux, Eau - Travaux de bâtiments – Ateliers municipaux

M. Louis BELLIARD, adjoint délégué

↳ Travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public résidence Montmorel, Rue de Saint Aubin et impasse Le Douet Saint Pair:

L'entreprise STE est en charge des travaux. Le chantier a démarré le 27 novembre 2018: traçage au sol, intervention sur le domaine privé et voirie rue de Saint Aubin.

↳ Travaux de voirie:

Panneaux posés sur les ronds-points rue de La Garenne et rue du Couvent. Restent à mettre en place des jardinières au centre.

Signalisation horizontale effectuée en ville.

↳ Stade:

L'armoire électrique de l'éclairage du stade "Terrain d'honneur" a été remise en conformité le 04 décembre 2018. L'entreprise SOCOTEC a contrôlé l'installation le 07 décembre 2018 et l'a déclarée conforme.

↳ Logement n°12 – Les Myosotis:

Logement libéré le 1^{er} novembre 2018 (logement occupé pendant 22 ans par le même locataire) – Réfection des peintures et tapisseries (revêtement à peindre) – Revêtement de sol remplacé dans une chambre.

↳ **Les Chéris – Chemin de Champagne:**

Après débroussaillage et élagage réalisés par l'association de randonneurs de Les Chéris, remise en forme des ornières, empierrement dans divers endroits, talutage... effectués par les services techniques sur trois jours avec mini pelle.

↳ **Plantation d'un arbre dans le parc du château le 12 décembre 2018:**

Après la projection, à la bibliothèque, du film d'Erik Fretel s'appellant "Heulà ! Ça chauffe !", qui évoque l'impact du réchauffement climatique en Normandie, un arbre à mouchoirs a été planté dans le parc du château.

Le réalisateur avait en effet proposé de projeter son film gratuitement du 15 novembre au 15 décembre et de laisser ses droits d'auteur à la seule condition, pour l'organisateur, de planter un arbre pour lutter contre le réchauffement climatique.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL

2018-12-01: Travaux de rénovation et restructuration de la mairie – Demande de subvention au titre de la D.E.T.R.

Devant le nombre croissant de permanences et services mis à disposition de la population, les locaux actuels du rez-de-chaussée de la mairie sont devenus inadaptés.

En effet la mairie doit pouvoir disposer d'une salle d'attente (actuellement les usagers, tous publics confondus, patientent dans un couloir, étroit et sans lumière naturelle), d'une salle de permanence dédiée (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) et d'espaces suffisants pour permettre la prise en charge des administrés dans des conditions de confidentialité satisfaisantes.

En outre le bloc "salle des mariages/salle de conseil/archives" doit faire l'objet de travaux de réhabilitation pour renforcer les planchers et redistribuer les locaux en fonction des nouveaux besoins et attentes des usagers tout en tenant compte des règles d'accessibilité.

Les travaux seront divisés en deux tranches fonctionnelles permettant le maintien de l'ouverture au public:

- **TRANCHE 1 - Le réaménagement des locaux du rez-de-chaussée devenus inadaptés:**
 - Création d'un espace "accueil tous publics" où un agent prendra en charge les usagers et les dirigera vers l'agent compétent en fonction de leurs attentes
 - Création d'une salle dédiée aux permanences ADMR, assistante sociale, conciliateur de justice, habitat, conseillère conjugale, UDAF, MSA...
 - Création d'un espace dédié au service Passeports/Cartes Nationales d'Identité
 - Création d'un espace "salle d'attente"
 - Accueil de l'agence postale communale

- **TRANCHE 2 - La réhabilitation du bloc "salle des mariages/ancienne salle de conseil/archives"**
 - Mise en œuvre de dalles béton
 - Mise en place d'un ascenseur pour permettre aux usagers d'accéder aux services installés au premier étage (urbanisme – logement – action sociale – ressources humaines...)
 - Reconfiguration de la salle des mariages avec toilettes, le tout rendu accessible aux PMR
 - Aménagement de bureaux au premier niveau
 - Aménagement d'un espace "archives" au 2^{ème} niveau

La rénovation du système de chauffage et de ventilation, le changement des menuiseries extérieures pour partie seront intégrés dans les travaux.

Les travaux, dans leur ensemble, ont été estimés par le Cabinet LEBAS-MALOISEL, économistes de la construction, à 580 000,00 € H.T., somme à laquelle il convient d'ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre, diagnostics, bureau de contrôle et SPS ainsi qu'une provision pour aléas et divers pour un total de 113 000 € H.T., soit un montant global de l'opération estimé à 693 000,00 € H.T.

Aussi Monsieur le Maire propose-t-il de solliciter l'Etat au titre de la D.E.T.R.:

- dans le cadre de la programmation principale 2019 – Catégorie n°3 "Equipements publics: rénovation" – Rubrique "Locaux communaux administratifs ou techniques et maisons de services publics" pour la tranche 1
- dans le cadre de la programmation complémentaire 2019 ou à défaut la programmation principale 2020 – Catégorie n°3 "Equipements publics: rénovation" – Rubrique "Locaux communaux administratifs ou techniques et maisons de services publics" pour la tranche 2

La part non subventionnée sera financée sur les fonds propres de la commune et par emprunt en cas de besoin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Annule sa délibération du 30 octobre 2018 prise sur le même sujet
- Approuve l'avant-projet des travaux de rénovation et restructuration de la mairie et leur réalisation en deux tranches, estimées respectivement à 280 800 € et 412 200 € H.T., soit un total de 693 000,00 € H.T.
- Sollicite une subvention de l'Etat au meilleur taux au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux pour chacune des deux tranches
- S'engage à financer ces travaux sur les fonds propres de la commune pour la part non subventionnée, ou par emprunt en cas de besoin
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de toute pièce nécessaire à la réalisation des travaux après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la préfecture ou des sous-préfectures

2018-12-02: Travaux de rénovation du restaurant scolaire – Demande de subvention au titre de la D.E.T.R.

Le restaurant scolaire accueille entre 90 et 100 élèves de maternelle et environ 150 élèves des classes élémentaires.

Le restaurant ayant aujourd'hui un peu plus de 20 ans, il est proposé au conseil municipal de lancer la rénovation de la salle réservée aux classes élémentaires avec création d'un office de réchauffage (pour maintien au chaud des aliments) permettant aux enfants de venir par petits groupes prendre leur repas. Cette formule aurait le mérite:

- de rendre l'espace restauration plus paisible: *la prise du repas en simultané est source de bruit, d'énervement qui sont dommageables tant pour les enfants que pour le personnel de service*
- de faire gagner les élèves en autonomie: *préparation à l'entrée au collège*
- de leur faire prendre conscience du gâchis alimentaire: *on ne prend que ce que l'on est capable de manger, mais on teste toutes les saveurs*

Les travaux, dans leur ensemble, sont estimés à 36 000,00 € H.T.

Aussi Monsieur le Maire propose-t-il de solliciter l'Etat au titre de la D.E.T.R. dans le cadre de la programmation principale 2019 – Catégorie n°1 "Constructions scolaires du 1^{er} degré" – Rubrique 1-3 "Restaurants scolaires"

Parallèlement la commune sollicitera le Conseil Départemental pour une subvention dans le cadre du Contrat de Pôle de Services en cours d'instruction.

La part non subventionnée sera financée sur les fonds propres de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Approuve l'avant-projet des travaux de rénovation du restaurant scolaire estimés à 36 000 € H.T.
- Sollicite une subvention de l'Etat au meilleur taux au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour leur financement
- S'engage à financer ces travaux sur les fonds propres de la commune pour la part non subventionnée
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de toute pièce nécessaire à la réalisation des travaux après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la préfecture ou des sous-préfectures

2018-12-03: Budget Principal – Décision modificative n° 2

Afin de financer la mise en place de cavurnes supplémentaires dans le columbarium, il convient de procéder à la décision modificative du budget principal 2018 suivante:

Opération 120 – Cimetière Article 21316	+ 2 000,00
020 Dépenses imprévues Investissement Article 020	- 2 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative proposée.

2018-12-04: Admissions en non-valeur – Budget AEP

Monsieur le Maire rappelle que le compte 654 "Pertes sur créances irrécouvrables" est subdivisé de la manière suivante:

- 6541 - "Créances admises en non-valeur": Elles peuvent faire l'objet d'une action en recouvrement dès lors que le débiteur revient à meilleure fortune
- 6542 – "Créances éteintes": aucune action en recouvrement n'est possible

Dans ce cadre, le Trésorier propose d'admettre en non-valeur des pièces pour un montant total de 355,11 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur la somme de 355,11 € - Des crédits suffisants sont inscrits à l'article 6541 du budget AEP 2018.

2018-12-05: Recensement de la population – Rémunération des agents recenseurs

Après réunion avec les responsables de l'INSEE, il apparaît que les modalités de rémunération des agents recenseurs fixées par délibération du 30 octobre 2018 seront fastidieuses à mettre en œuvre du fait des réponses désormais possibles par internet.

Aussi est-il proposé au conseil municipal de modifier les termes de sa délibération susvisée et d'arrêter les conditions de rémunération des agents recenseurs comme suit:

2,50 € (deux euros cinquante cents) par logement attribué à l'agent recenseur.

La Collectivité versera par ailleurs une indemnité forfaitaire de **1 600 euros**, qui servira à couvrir les frais de déplacement, les séances de formation, le temps de repérage et frais divers (petit matériel, téléphone)

Cette indemnité sera répartie entre les agents recenseurs sous réserve, pour chacun d'entre eux, d'avoir respecté au minimum le rythme d'avancement attendu par l'INSEE chaque semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- approuve la modification des termes de la délibération du 30 octobre 2018
- approuve les nouvelles modalités de rémunération proposées

2018-12-06: Tarifs 2019

Après en avoir délibéré, la commission des finances entendue, le conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 comme suit:

Nota : Toute référence au canton concerne les communes suivantes : Céaux, Courtils, Crollon, Julley, Le Mesnil Ozenne, Marcilly, Poilley, Précey et Saint Quentin sur le Homme

CAMPING

Intitulés	2018	Proposition	VOTE
Tente ou caravane			
Campeur	3,15 €	3,20 €	3,20 €
Enfant jusqu'à 7 ans	1,85 €	1,90 €	1,90 €
Emplacement	1,65 €	1,70 €	1,70 €
Véhicule	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Electricité	2,15 €	2,20 €	2,20 €
Camping-car			
Forfait camping-car (emplacement, 2 pers., élect)	9,60 €	9,80 €	9,80 €
Service eau à la borne – 10 mn (paiement CB)	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Service électricité à la borne – 55 mn - (paiement CB)	3,00 €	3,00 €	3,00 €

HORAIRE TRAVAUX REALISES PAR LES AGENTS TERRITORIAUX

	2018	Proposition	VOTE
Tarif horaire (nettoyage salles...)	31,20 €	31,80 €	31,80 €

LOCATION DE PETIT MATERIEL

Intitulés	2018	Proposition	VOTE
Chaise jaune	0,65 €	0,65 €	0,65 €
Barrière métallique (<i>délib 2015-02-09 du 26 février 2015</i>) <i>Gratuit pour les communes ancien canton de Ducey, associations ayant leur siège dans l'ancien canton et entreprises de Ducey-Les Chéris (prêt de 7 jours)</i>	2,35 €	2,40 €	2,40 €
Table bois	4,70 €	4,80 €	4,80 €

CAUTION POUR LOCATION OU MISE A DISPOSITION DE SALLE

Caution (pour l'année si plusieurs locations ou mises à disposition dans l'année pour un même utilisateur)	2018	Proposition	VOTE
20, Avenue Emile Dehousse	65,00 €	66,00 €	66,00 €
Salle de la Mairie	65,00 €	66,00 €	66,00 €

Une caution unique pour l'année sera appliquée aux utilisateurs de la salle 20 Avenue Emile Dehousse et de la salle de la mairie.

LOCATION SALLE DE LA MAIRIE – Rue de Semallé – Commune déléguée de Ducey

Intitulés	2018	Proposition	VOTE
Arbre de Noël :			
Comité d'Entreprise locale	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Assemblée Générale :			
Association locale	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Entreprise ou Comité d'ent. local ou cantonal	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Hors Canton	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Oeuvres scol. Ou péri scol.	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Oeuvres à caractère social	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Vin d'honneur	106,00	108,00 €	108,00 €

LOCATION SALLE POLYVALENTE DU STADE – Rue du Midi – Commune Déléguée de Ducey

Intitulés	2018	Proposition	VOTE
CAUTION	171,00 €	174,00 €	174,00 €
Salle (sans repas)			
Ass. Ou Comité d'Entreprise Communal	144,00 €	147,00 €	147,00 €
Ass. Ou C. d'Ent. Extérieur	435,00 €	444,00 €	444,00 €
Particulier de la Commune	283,00 €	289,00 €	289,00 €
Particulier extérieur	435,00 €	444,00 €	444,00 €
Communauté d'agglo*	Gratuit (sans caution)	Gratuit (sans caution)	Gratuit (sans caution)
Salle (avec repas) :			
Ass. Ou Comité d'Entreprise Communal	236,00 €	241,00 €	241,00 €
Ass. Ou C. d'Ent. Extérieur	732,00 €	747,00 €	747,00 €
Particulier de la Commune	425,00 €	434,00 €	434,00 €
Particulier extérieur	732,00 €	747,00 €	747,00 €
Vin d'Honneur	171,00 €	174,00 €	174,00 €
Communauté d'agglo*	Gratuit (sans caution)	Gratuit (sans caution)	Gratuit (sans caution)
Frais électricité	0,20 €/kW	0,20 €/kW	0,20 €/kW
Fourniture de gaz	0,94 € le m3	0,96 le m3	0,96 le m3

* Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie

LOCATION SALLE POLYVALENTE LOUIS ALLAIN - Commune déléguée de Les Chéris

Intitulés	2018	Proposition	VOTE
CAUTION	171,00 €	126,00 €	126,00 €
Week-end : 2 jours			
-Particulier de la Commune	124,00 €	126,00 €	126,00 €
-Particulier extérieur	183,00 €	187,00 €	187,00 €

Long week-end : 3 jours			
-Particulier de la Commune	166,00 €	169,00 €	169,00 €
-Particulier extérieur	223,00 €	227,00 €	227,00 €
Journée complémentaire	42,00 €	43,00 €	43,00 €
En semaine : 1 jour			
-Particulier de la Commune	72,00 €	73,00 €	73,00 €
-Particulier extérieur	132,00 €	135,00 €	135,00 €
Autres manifestations			
Réunion	52,00 €	53,00 €	53,00 €
Vin d'honneur	67,00 €	68,00 €	68,00 €
Electricité	0,20 €/kW	0.20 €/kW	0.20 €/kW
Vaisselle (±120 couverts disponibles)	0,80 €/le couvert	0,80 € le couvert	0,80 € le couvert
Vaisselle cassée ou perdue	L'assiette: 3,10 € Le verre/la tasse/ un couvert: 2,00 €	L'assiette : 3,15 € Le verre/la tasse/ un couvert : 2,00 €	L'assiette : 3,15 € Le verre/la tasse/ un couvert : 2,00 €

Gratuité pour les associations dont le siège social est sur la commune déléguée de Les Chéris (CAC50, Chœurs en Sélune, Club du 3^{ème} âge, CUMA), la réunion annuelle du groupement de Défense Sanitaire

VENTE D'HERBE

	Contenance	2018	Proposition	VOTE
M. DELARUE (Route de la Croix Blanche – ZA 137)	65 a 00 ca	122,00 €	124,00 €	124,00 €
Le Clos Léger	1ha 47a 70 ca	272,00 €	277,00 €	277,00 €

GARDERIE SCOLAIRE

	2018	Proposition	VOTE
Ecole maternelle			
Matin	1,60 €	1,60 €	1,60 €
Soir (goûter compris)	1,70 €	1,75 €	1,75 €
Journée	2,25 €	2,30 €	2,30 €
Ecole élémentaire			
Matin ou soir	1,60 €	1,60 €	1,60 €
Journée	2,15 €	2,15 €	2,15 €

REPAS RESTAURANT MUNICIPAL

	2018	Proposition	VOTE
ENFANT de DUCEY-LES CHÉRIS			
(le repas)			
Forfait de 3-4-5 jours	3,50 €	3,55 €	3,55 €
Repas occasionnel	4,45 €	4,50 €	4,50 €
ENFANT Hors DUCEY-LES CHÉRIS			
(le repas)			
Forfait de 3-4-5 jours	3,65 €	3,70 €	3,70 €
Repas occasionnel	4,60 €	4,70 €	4,70 €
ADULTE (le repas)			
Forfait de 3-4-5 jours	5,90 €	6,00 €	6,00 €
Repas occasionnel	6,90 €	7,00 €	7,00 €

MARCHE HEBDOMADAIRE – DROITS DE PLACE

	2018 (modifié à/c 01.01. 2011) <i>Pour mémoire délibération du 09.12.2010 Tarif maintenu pendant 3 ans minimum</i>	Proposition (pour info, avis préalable organisations syndicales requis avant modif.) Maintien	VOTE
Prix minimum	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Le mètre linéaire	0,40 €	0,40 €	0,40 €
Petits paniers	Gratuit si occasionnel	Gratuit si occasionnel	Gratuit si occasionnel
Eau	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Electricité	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Electricité (Balances électriques)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Enlèvement des déchets (consistant en la fourniture de sacs)	1,00 € le sac	1,00 € le sac	1,00 € le sac

**Droits de stationnement pour occupation du domaine public par les camions de commerce
alimentaire en dehors du marché hebdomadaire (Instaurés par délibération du 9.12.2010)**

	2018	Proposition	
Prix minimum	1,75 €	1,80 €	1,80 €
Le mètre linéaire	0,40 €	0,40 €	0,40 €
Eau	1,75 €	1,80 €	1,80 €
Electricité	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Enlèvement des déchets (consistant en la fourniture de sacs)	1,00 € le sac	1,00 € le sac	1,00 € le sac

Payable d'avance au trimestre

TERRASSES BARS OU RESTAURANTS (Instaurés par délibération du 25.11.04)

	2018	Proposition	VOTE
Terrasse non fixe (le m ²) (du 1 ^{er} Avril au 30 Septembre)	3,15 €	3,20 €	3,20 €
Terrasse fixe (le m ²) (Année entière)	6,35 €	6,50 €	6,50 €

EAU POTABLE

	2018	Proposition	VOTE
De 0 à 500 m ³	1,16 €	1,16+0,037+0,066 =1,263 €	1,263 €
Au-delà de 500 m ³	0,90 €	0,90+0,037+0,066 =1,003 €	1,003 €
Prime fixe	70,00 €	70,00 €	70,00 €

Ces tarifs s'entendent Hors Taxes

0,037: participation aux budgets de compétence générale du SDEAU50

0,066: participation redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau

CONCESSIONS CIMETIERE – Commune déléguée de Ducey

Intitulés	2018	Proposition	VOTE
Perpétuelle en bordure d'allée	270,00 €	275,00 €	275,00 €
Perpétuelle à l'intérieur d'un carré	238,00 €	243,00 €	243,00 €
Cinquantenaire	178,00 €	182,00 €	182,00 €
Trentenaire	98,00 €	100,00 €	100,00 €

A ces prix s'ajoutent les frais de timbre et d'enregistrement aux tarifs en vigueur.

CONCESSIONS CIMETIERE – Commune déléguée de Les Chéris

Intitulés	2018	Proposition	VOTE
Perpétuelle	238,00 €	243,00 €	243,00 €
Cinquantenaire	178,00 €	182,00 €	182,00 €
Trentenaire	98,00 €	100,00 €	100,00 €

A ces prix s'ajoutent les frais de timbre et d'enregistrement aux tarifs en vigueur.

CONCESSIONS COLUMBARIUM

Intitulés	2018	Proposition	VOTE
<u>Trentenaire</u>			
Case enterrée	1269,00 €	1269,00 €	1269,00 €
Case avec socle	1966,00 €	1966,00 €	1966,00 €
Case avec colonne	2076,00 €	2076,00 €	2076,00 €
Renouvellement concession trentenaire pour case enterrée, avec socle ou avec colonne (mobilier granit)	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Jardin du souvenir	81,00 €	81,00 €	81,00 €
Plaque 30 ans	38,00 €	38,00 €	38,00 €
Emplacement muni d'un cavurne (trentenaire) – Sans mobilier granit	898,00 €	898,00 €	898,00 €
Renouvellement concession trentenaire pour emplacement muni d'un cavurne – Sans mobilier granit	200,00 €	200,00 €	200,00 €

Pas de frais de timbre et d'enregistrement.

CAVEAU PROVISOIRE – DROIT DE SEJOUR

Droit de séjour d'un corps dans le caveau provisoire de la commune déléguée de Ducey

	2018	Proposition	VOTE
Par jour	10,00 €	10,00 €	10,00 €

SIGNALÉTIQUE DES ZONES D'ACTIVITES

L'installation des entreprises dans les zones d'activités communales nécessite la mise en place d'une signalétique composée de mats supportant des lattes sur lesquelles sera indiqué le nom de chaque entreprise.

En cas de demande d'une entreprise souhaitant bénéficier de cette signalétique, une participation sera demandée pour le financement des lattes.

La participation qui suit vaut pour la mise en place de deux lattes maximum. Au-delà une participation supplémentaire sera perçue pour chaque multiple de deux (2 lattes = 162 € - 3 ou 4 lattes = 324 € ...)

	2018	Proposition	VOTE
Participation des entreprises	162,00 €	165,00 €	165,00 €

BORNE CAMPING CAR - RUE DU GENERAL LECLERC

	2018	Proposition	VOTE
Passage à la borne Fonctionne avec monnayeur – Pièce de 2 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

ENTREES CHATEAU

Tarifs 2019		
Visite libre	Plein tarif	5 € TTC
	Tarif réduit (jeune 5-18 ans, groupe (+ de 10 personnes), demandeurs d'emploi	3 € TTC
Enfant -- de 5 ans		Gratuit
Visite guidée et visite nocturne	Plein tarif	6 € TTC
	Tarif réduit (jeune 5-18 ans, groupe (+ de 10 personnes), demandeurs d'emploi	4,50 € TTC
Enfant – de 5 ans		Gratuit

2018-12-07: Association "Les Chemins du Mont Saint Michel" – Proposition de convention

L'association "Les Chemins du Mont Saint Michel" propose une convention pour que la commune de DUCEY-LES CHÉRIS soit "Commune des chemins du Mont-Saint-Michel".

La convention proposée a pour objet de concrétiser et formaliser l'identification de la commune en tant que commune sur un des chemins du Mont-Saint-Michel et de préciser les moyens que ses signataires s'engagent à mettre en œuvre pour valoriser, promouvoir et faire vivre cet itinéraire de tourisme culturel. Elle vise à terme, à former un réseau de partenaires motivés et volontaires adhérents au projet.

Pour soutenir l'action de l'association, la commune doit s'acquitter d'un droit d'adhésion annuelle d'un montant de 150 €. La convention est consentie pour trois années.

L'association propose aussi que les communes puissent poser un ou plusieurs clous de bronze des Chemins pour marquer physiquement l'ancrage du Chemin dans le paysage monumental (80 € pour les adhérents) afin de le rendre plus visible aux habitants, aux visiteurs et aux marcheurs. L'association suggère enfin la création de tampons identitaires pour le carnet du miquelot.

Le projet de convention ayant été transmis aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à faire part de leurs questionnements à ce propos.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Approuve l'adhésion de la commune à l'association "Les Chemins du Mont Saint Michel" et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention proposée
- Décide d'inscrire au budget le droit d'adhésion annuelle
- Décide de poser un, voire deux clous de bronze et de créer un tampon identitaire pour le carnet du miquelot à laisser à l'accueil de la mairie et au Bureau d'Information Touristique

2018-12-08: Mise en œuvre et suivi de clauses sociales dans les marchés publics

Dans le cadre de sa politique de cohésion sociale, la commune de DUCEY-LES CHÉRIS entend faire en sorte que, dans le respect de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics et son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016, sa commande publique puisse favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, la commune de DUCEY-LES CHÉRIS entend faire appel aux entreprises du secteur privé qui répondent à ses appels publics à la concurrence.

D'une part, en application de l'article 38 de l'ordonnance Marchés publics du 23 juillet 2015, la commune fixera, dans le cahier des charges de certains marchés publics, choisis en fonction de leur objet, de leur durée, de leur montant ou de leur localisation, des conditions d'exécution permettant de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

L'utilisation de la clause d'insertion permettra, également, de favoriser le rapprochement qui doit s'opérer entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur privé, dans l'intérêt des personnes engagées dans un parcours d'insertion. Il permettra, également, de répondre au besoin de main-d'œuvre des entreprises qui connaissent, dans certains secteurs, des difficultés de recrutement.

Pour assister les entreprises dans le respect des clauses sociales d'exécution figurant dans nos marchés, une convention de partenariat peut être signée avec le Département qui a créé, au sein de la Direction de l'insertion, le poste de facilitateur des clauses sociales. Cette personne assure une information autour du dispositif des clauses sociales auprès des donneurs d'ordre du département. Elle vient, également, en appui des entreprises attributaires des marchés pour la mise en œuvre des clauses sociales et assure une mission de suivi et de contrôle d'exécution de ces clauses d'insertion, pour le compte du donneur d'ordre.

Ce partenariat est décrit dans la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des clauses sociales annexée à la présente délibération et préalablement communiquée aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal:

- d'approuver le recours à ces dispositifs d'insertion,
- d'approuver le partenariat avec le Département de la Manche
- de l'autoriser à signer la convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des clauses sociales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les propositions susvisées et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention proposée et sa mise en œuvre.

2018-12-09: Protection de la ressource en eau – Adhésion au niveau 3 de la charte d'entretien des espaces publics

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la Charte d'entretien des espaces publics. Cette charte a pour but d'inciter les collectivités à traiter mieux, puis à traiter moins, pour enfin ne plus traiter du tout.

La commune ne désirant plus avoir recours à des produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces publics, Monsieur le Maire propose d'adhérer au niveau 3 de cette charte (« ne plus traiter »).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- accepte les termes du niveau 3 de la charte et autorise Monsieur le Maire à la signer,
- s'engage à ne plus utiliser ou faire utiliser de produits phytosanitaires pour entretenir les espaces communaux.

Nota: une journée de formation à destination des élus et agents aura lieu le mardi 18 décembre 2018 de 09H00 à 16H30 – Lieu à confirmer (services techniques ou mairie).

2018-12-10: Adhésion au groupement d'achat d'électricité coordonné par le SDEM50 pour fourniture d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME et la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation, ont mis fin aux tarifs réglementés d'électricité à compter du 1er janvier 2016 pour les bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (anciens tarifs jaunes et verts).

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a décidé de créer un groupement de commandes départemental pour la fourniture d'électricité des bâtiments (>36 kVA) et installations d'éclairage public.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire manchois pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Manche) et que le début de fourniture est fixé au 1^{er} janvier 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe et communiquée préalablement aux conseillers municipaux ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- Autorise l'adhésion de la commune de DUCEY-LES CHÉRIS au groupement de commandes coordonné par le SDEM50, pour l'achat d'électricité ;
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, convention de groupement permanente qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte de la commune de DUCEY-LES CHÉRIS ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- Stipule que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur : le SDEM50;
- Donne mandat au coordonnateur du « groupement de commandes relatif à l'achat d'électricité sur le département de la Manche » pour collecter auprès du gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS), les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat d'électricité.
- Précise que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.

2018-12-11: Compétence "Eau potable" - Désignation de délégués au SDeau50

Vu la décision du SMAEP de la Baie et du Bocage en date du 11 mai 2016 de transférer sa compétence "Eau potable" au Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50) à compter du 31 décembre 2016,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2016 autorisant le transfert à compter du 31 décembre 2016 de la totalité de la compétence "Eau potable" exercée par le SMAEP de la Baie et du Bocage au SDeau50,

Considérant que le SMAEP de la Baie et du Bocage est, depuis le 31 décembre 2016, membre du Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) Baie Bocage au sein du SDeau50, échelon opérationnel pour l'exercice de la compétence production / distribution,

Considérant que le SMAEP de la Baie et du Bocage est dissout au 1^{er} janvier 2019,

Considérant qu'à la date de dissolution du SMAEP de la Baie et du Bocage, la commune de DUCEY-LES CHÉRIS actuellement membre du SMAEP de la Baie et du Bocage devient membre du CLEP Baie Bocage au sein du SDeau50,

Considérant que la commune de DUCEY-LES CHÉRIS doit désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant, pour siéger dans le CLEP Baie Bocage au sein du SDeau50,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne:

- Délégué titulaire M. Guy ROULAND et M. Yves SAMSON
- Délégué suppléant : M. Cyril SIRRE

Pour siéger dans le CLEP Baie Bocage au sein du SDeau50.

2018-12-12: Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50) - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (compétences production d'eau et distribution) Exercice 2017

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller a eu communication du rapport annuel du Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (compétences production d'eau et distribution) pour l'année 2017, destiné notamment à l'information des usagers.

Chaque conseiller est invité à s'exprimer sur le contenu de ces documents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport susvisé.

QUESTIONS DIVERSES

↳ Décisions prises en application de la délégation en matière de marchés publics:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les marchés suivants ont été signés en application de la délégation que le conseil municipal lui a accordée:

Mise en conformité de l'armoire de commande et de protection de l'éclairage du stade

STE – AVRANCHES – 50 300 – 4 105,00 € H.T.

Devis signé le 31 octobre 2018

Ecole élémentaire – Achat d'une table de tennis de table "outdoor"

DECATHLON – VILLENEUVE D'ASCQ - 59 665 – 680,99 € H.T.

Devis signé le 31 octobre 2018

Contrats d'assurance – Années 2019 à 2022

GAN Assurances – DUCEY-LES CHÉRIS – 50 220 – 19 681,06 € (année 1)

Contrat signé le 10 décembre 2018

Considérant que le SMAEP de la Baie et du Bocage est, depuis le 31 décembre 2016, membre du Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) Baie Bocage au sein du SDeau50, échelon opérationnel pour l'exercice de la compétence production / distribution,
Considérant que le SMAEP de la Baie et du Bocage est dissout au 1^{er} janvier 2019,
Considérant qu'à la date de dissolution du SMAEP de la Baie et du Bocage, la commune de DUCEY-LES CHÉRIS actuellement membre du SMAEP de la Baie et du Bocage devient membre du CLEP Baie Bocage au sein du SDeau50,
Considérant que la commune de DUCEY-LES CHÉRIS doit désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant, pour siéger dans le CLEP Baie Bocage au sein du SDeau50,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne:

- Délégué titulaire M. Guy ROULAND et M. Yves SAMSON
- Délégué suppléant : M. Cyril SIRRE

Pour siéger dans le CLEP Baie Bocage au sein du SDeau50.

2018-12-12: Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50) - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (compétences production d'eau et distribution) Exercice 2017

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller a eu communication du rapport annuel du Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (compétences production d'eau et distribution) pour l'année 2017, destiné notamment à l'information des usagers.

Chaque conseiller est invité à s'exprimer sur le contenu de ces documents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport susvisé.

QUESTIONS DIVERSES

↳ Décisions prises en application de la délégation en matière de marchés publics:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les marchés suivants ont été signés en application de la délégation que le conseil municipal lui a accordée:

Mise en conformité de l'armoire de commande et de protection de l'éclairage du stade
STE – AVRANCHES – 50 300 – 4 105,00 € H.T.
Devis signé le 31 octobre 2018

Ecole élémentaire – Achat d'une table de tennis de table "outdoor"
DECATHLON – VILLENEUVE D'ASCQ - 59 665 – 680,99 € H.T.
Devis signé le 31 octobre 2018

Fourniture et pose d'un bardage sur le pignon ouest du logement du stade:
SARL BOUDET Frères – DUCEY-LES CHÉRIS – 50 220 – 7 059,80 € H.T.
Devis signé le 05 décembre 2018

Contrats d'assurance – Années 2019 à 2022
GAN Assurances – DUCEY-LES CHÉRIS – 50 220 – 19 681,06 € (année 1)
Contrat signé le 10 décembre 2018

Maintenance borne camping-cars sur le camping municipal – Contrat de trois ans
SARL Aireservices – CONCARNEAU – 29 900 – 930,00 € H.T./an
Contrat signé le 10 décembre 2018

↳ **Présentation du livre "Châteaux et manoirs de La Manche" – Tome III:**

Dans cet ouvrage de Michel PINEL et Patrick COURAULT aux éditions Rivages de France, le château de Ducey-Les Chéris figure en couverture et une vingtaine de pages intérieures lui sont consacrées avec des textes rédigés par Mme Valérie HOULBERT.
Il sera mis en dépôt pour la vente au Bureau d'Information Touristique.

↳ **Mouvement des gilets jaunes – Réponse de M. BAS, sénateur:**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a reçu en mairie une délégation des gilets jaunes présents sur Ducey-Les Chéris et précise qu'il avait transmis au Sous-préfet et aux parlementaires leur motion.
Monsieur Philippe BAS, sénateur, a réagi à la suite de cette transmission et adressé un courrier en mairie dont Monsieur le Maire donne lecture pour que chaque conseiller puisse en diffuser le contenu.

↳ **HLM Les Saints Pères:**

Des travaux de rénovation sont en cours (notamment changement des menuiseries extérieures).

↳ **Intercommunalité:**

PLUI: les cartes seront arrêtées fin janvier 2019. Pour Ducey-Les Chéris, 10 ha sont classés constructibles. Il faut avoir à l'esprit que les constructions neuves hors agglomération seront à priori bloquées.

Pôle enfance: la direction déplore une liste d'attente importante en raison du manque d'espace. A ce jour le centre de loisirs enregistre 8 000 journées enfant par an (2 000 à ses débuts).
Le bâtiment à proximité du pôle pourrait être exploité pour gagner de l'espace d'accueil. Les travaux envisagés doivent toutefois au préalable faire l'objet d'un avis d'un organisme de contrôle type SOCOTEC.

↳ **Fibrage optique:**

Le fibrage est terminé. Le syndicat Manche Numérique organisera des réunions publiques avec les fournisseurs d'accès début 2019.

↳ **Agenda:**

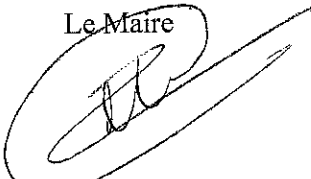
Mardi 08 janvier 2019 – 18H30: Vœux
Mardi 29 janvier 2019: 18H00 municipalité – 18H30 Commission des finances
Mardi 05 février 2019 – 20H30: Conseil municipal

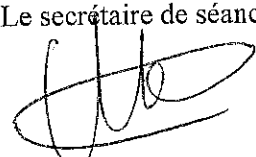
Pour conclure, Monsieur le Maire souhaite à chaque conseiller municipal de bonnes fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

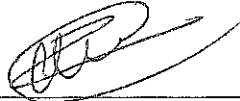

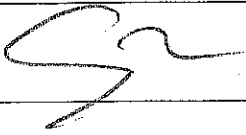
Les 12 délibérations prises au cours de la séance portent les numéros d'ordre suivants: 2018-12-01 à 2018-12-12.

- o O o -

Le Maire

Denis LAPORTE

Le secrétaire de séance

Nadège DELAHAYE

Signature des membres présents – Réunion du 12 décembre 2018

M. Denis LAPORTE		Mme Marie-Ange AGUITON	
M. Serge DALLAIN		Mme Frédérique MARIE	
M. Louis BELLARD		Mme Nathalie BOUFFORT	
M. Franck DALLAIN		M. Sébastien MAGAT	
M. Yves SAMSON		Mme Anne GLENAT	
Mme Jocelyne BELLOIR		M. Yannick MARCHAND	
M. Claude MOTTIER		M. Cyril SIRRE	
Mme Isabelle LABICHE		M. Rodolphe PAIN	
M. Henri-Jacques DEWITTE		M. Olivier GUILLOCHE	
Mme Michelle ROGER		Mme Nadège DELAHAYE	
Mme Raymonde DESFEUX		Mme Marie-Gabrielle CARNET	
Mme Christine SAUVÉ		Mme Valérie DAVID	
M. Éric DEWILDE		M. Guy ROULAND	